

RAPPORT N°52

AU CONSEIL COMMUNAL

**Programme de législature
pour la période 2011-2016**

Délégué municipal: Municipalité in corpore

Nyon, le 4 juin 2012

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

I. Préambule

Le programme de législature pour la période 2011-2016 présente les orientations stratégiques que la Municipalité entend poursuivre d'ici la fin de la législature. Il décline les ambitions politiques en objectifs à atteindre, en actions à mettre en œuvre et en projets emblématiques à réaliser. Nous préciserons ces notions ci-dessous.

Le programme de législature 2011-2016 a pour finalité de définir la feuille de route de la Municipalité qui doit permettre à l'Autorité communale de répondre aux besoins d'une ville en forte croissance. La Municipalité s'attachera en particulier, durant cette législature, à maîtriser le développement du territoire, assurer un cadre de vie convivial, renforcer les liens entre les habitants et valoriser les opportunités économiques.

Le présent préavis décrit les grands principes qui sous-tendent l'élaboration du programme de législature 2011-2016. Il est précisé que la brochure ci-annexée constitue le programme de législature pour la période 2011-2016.

2. Principes méthodologiques

En fonction des enjeux sociaux, démographiques, économiques et financiers à prendre en compte, la Municipalité a défini quatre domaines prioritaires, 18 thèmes ou politiques publiques, 31 objectifs, 80 actions, 17 projets emblématiques et un projet phare.

Le programme de législature a été élaboré par la Municipalité en plusieurs séances qui ont eu lieu entre août 2011 et le 4 juin 2012. Il a été élaboré selon une démarche dite « du haut vers le bas » de façon à réaffirmer la prééminence du politique. La Municipalité est donc partie d'éléments très génériques (les domaines prioritaires) pour les affiner et les préciser suffisamment de façon à pouvoir les décliner le moment venu en budgets, plans d'investissements et préavis.

Domaines prioritaires

La Municipalité a décidé d'organiser son action en privilégiant quatre sujets considérés comme prioritaires, soit :

1. Vivre ensemble.
2. Accompagner le développement de la ville.
3. Une administration en mutation.
4. Une ville au cœur d'une région.

Thèmes ou politiques publiques

Chaque domaine prioritaire est décliné en thèmes ou politiques publiques de manière à réaffirmer la transversalité des mesures à mettre en œuvre. Par conséquent, il ne faut pas assimiler une politique publique à un service ou office. En cela, la Municipalité entend développer la collaboration interservices dans le but de renforcer l'efficacité en matière de gestion des prestations et des projets aussi bien au niveau de la Municipalité que de l'administration.

Objectifs

Des objectifs par thème ou politique publique sont fixés. Ils reflètent les intentions de la Municipalité en matière de prestations et de projets de la Commune pour chaque thème ou politique publique. Ils sous-tendent les demandes qui seront formulées au Conseil communal par le biais des préavis et des budgets.

Actions

Les actions déterminent les démarches à entreprendre pour atteindre les objectifs fixés. La frontière entre objectifs et actions est parfois ténue. C'est normal puisque la limite entre stratégie et tactique n'est pas toujours facile à fixer. Pour cette raison, chaque thème ou politique publique est lié à un projet emblématique qui illustre le mieux le projet à réaliser en regard des objectifs et des actions retenus.

Par ailleurs, un projet est lié à quasiment tous les thèmes et politiques publiques et donc à la réalisation de presque tous les objectifs du programme de législature. Il s'agit du projet phare.

Projets phare et emblématiques

Vu le nombre très important de projets à réaliser, la Municipalité a décidé de fixer des degrés de priorité en effectuant des choix et des arbitrages.

La Municipalité s'est fixée comme première ambition de la législature de concrétiser enfin des projets en gestation depuis de nombreuses années.

Le but du projet phare est d'agrandir le cœur de la ville, d'embellir la porte d'entrée de la ville de Nyon que constitue la zone de la gare CFF, de fluidifier les transports entre le Sud et le Nord de la ville et de renforcer l'attractivité du centre-ville pour les résidents, les entreprises, les artisans et les touristes.

Le projet phare comprend : l'aménagement de la gare et de ses zones nord et sud, le parc de la Morâche, les projets Martinet et Perdttemps-Usteri et un parking souterrain à Perdttemps.

Pour parvenir à bien faire évoluer ce projet d'ici à 2016, la Municipalité est consciente qu'elle a besoin d'une structure spécifique de conduite de projets. Il faudra consacrer des forces particulières à la réalisation de ce projet en ressources humaines, financières et managériales.

Les projets emblématiques sont considérés comme très importants et donc à réaliser avant les autres. Ils bénéficieront d'une attention particulière de la Municipalité et des services de l'administration. Ces projets emblématiques ont valeur d'exemple pour la concrétisation du programme de législature. Ils devront être réalisés d'ici 2016.

Les projets emblématiques doivent permettre également de suivre l'avancée des travaux d'exécution du programme de législature 2011-2016.

3. Conclusions

La présente législature constitue un des moments charnière dans l'histoire de la Ville de Nyon. Les investissements qui seront réalisés et les décisions qui seront prises en matière de prestations auront des incidences à très long terme sur le paysage urbain, l'attractivité de la ville et la qualité de vie pour la population.

Vu les contraintes matérielles qui ont trait aux finances et aux ressources humaines, il sera important d'éviter tout gaspillage et perte d'énergie.

Il semble donc crucial que le Conseil communal et la Municipalité partagent les orientations stratégiques présentées dans le programme de législature 2011-2016 de la Municipalité avant de donner les instructions permettant à l'administration d'élaborer les budgets, les plans d'investissements et les préavis.

Pour toutes ces raisons, la Municipalité propose que le Conseil communal prenne acte des lignes directrices de son action politique pour les cinq années à venir telles que présentées dans la brochure ci-annexée.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Nyon

vu le rapport n° 52 présentant le programme de législature pour la période 2011-2016,

ouï le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

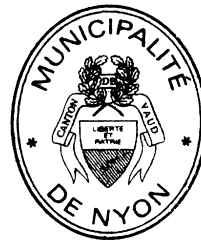
1. de prendre acte du présent rapport.

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 4 juin 2012 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic :

D. Rossellat



Le Secrétaire :

C. Gobat

Annexe :

- Programme de législature 2011 - 2016

1^{ère} séance de la Commission

Municipal délégué	Daniel Rossellat
Date	Lundi 13 août 2012 à 19h15
Lieu	Ferme du Manoir – Salle de conférence 1